

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNIER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Programmation 2011 de logements locatifs conventionnés - Adaptation de la liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé, par délibération n°2006/065 du 20 janvier 2006, la prise de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, dans les conditions prévues par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cette délégation a été renouvelée en 2010 par la signature d'une nouvelle convention de délégation entre l'Etat et la CUB (délibération n°2 010/0413 du 25 juin 2010).

1/ Cadre d'intervention sur les aides à la pierre 2011

Par délibération n°2011/0525 du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a validé les volumes d'agrément octroyés par l'Etat pour 2011. Ceux-ci s'élevaient à 2950 logements locatifs sociaux dont 1974 PLUS, 589 PLAI et 387 PLS.

Enfin, par avenant du 9 décembre 2011 à la convention de délégation, l'Etat a octroyé, au titre de l'année 2011, un volant de 298 agréments PLUS/PLAI supplémentaires ainsi que 163 PLS supplémentaires.

Au total, le volume d'agrément 2011 s'élève à 3411 et se répartit comme suit :

| Nature du financement | Objectif de la délégation |
|------------------------|---------------------------|
| PLUS | 2 051 |
| PLAI (dont structures) | 810 |
| PLS | 550 |
| TOTAL | 3 411 |

2/ Evolution de la programmation 2011

Pour mémoire, la programmation de logements sociaux proposée par la délibération du 8 juillet 2011 portait, pour 2011, sur 3597 logements dont :

| Nature du financement | Objectif de la délégation |
|------------------------|---------------------------|
| PLUS | 2 020 |
| PLAI (dont structures) | 856 |
| PLS | 721 |
| TOTAL | 3 597 |

Cette programmation est établie sur la base des opérations présentées par les différents opérateurs et fait l'objet d'une validation par les communes concernées.

Au cours de l'année, plusieurs opérateurs nous ont fait part de reports ou d'annulation pour certaines opérations. Parallèlement, des projets nouveaux et non prévus lors de la programmation ont pu être présentés, du fait d'opportunités foncières ou financières. Aussi, il est proposé, tout en s'inscrivant dans le volume d'agrément et l'enveloppe octroyés par l'Etat, de réaffecter des agréments non utilisés à des opérations nouvelles. Cette mutualisation permet d'optimiser la programmation annuelle et les moyens mis à disposition par l'Etat.

Par ailleurs, compte tenu de la dotation supplémentaire accordée par l'Etat le 9 décembre 2011, des opérations initialement envisagées pour la programmation 2012 ont pu être anticipées. Elles apparaissent également dans les nouvelles opérations demandées hors programmation.

Un tableau retraçant l'ensemble des opérations programmées, annulées, modifiées ou ajoutées sur l'année 2011, est joint en annexe.

Le tableau ci-après en fait la synthèse :

| | Programmation délibération du 08/07/2011 | Agréments non affectés | Agréments demandés hors programmation | Programmation 2011 finalisée |
|------|--|------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| PLUS | 2 020 | 610 | 633 | 2 043 |
| PLAI | 856 | 356 | 211 | 711 |
| PLS | 721 | 217 | 20 | 524 |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2010/0412 du 25 juin 2010

VU la délibération n°2011/0525 du 8 juillet 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'ajustement de la programmation répond aux objectifs de la CUB et de son PLH,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à délivrer les décisions de financement des opérations dans la limite du volume annuel d'agrément accordés par l'Etat.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à notifier cette programmation aux opérateurs de logements locatifs conventionnés.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à accorder et à verser les subventions de l'Etat au titre de la délégation des aides à la pierre aux opérateurs selon les règles définies dans la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat du 19 juillet 2010.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à accorder et à verser les aides propres de la Communauté Urbaine aux opérateurs selon les règles définies dans la délibération 2011/0525 du 08 juillet 2011 et conformément au Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville.

Article 5 :

Monsieur le Président est autorisé à payer les dépenses au moyen des crédits votés au budget 2010 en section d'investissement au chapitre 204.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 29 FÉVRIER 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET